

ÉDITORIAL API pour la FFP février 2020

Président

Dr M. DAVID

Secrétaire Générale

Dr I. SECRET-BOBOLAKIS

Secrétaire Général Adjoint

Dr E. WINTER

Trésorière

Dr M-Ch. CABIE

Trésorier Adjoint

Dr J-Ph. CATONNE

Président élu

Dr C. GERNEZ

Président sortant

Dr JJ. BONAMOUR du TARTRE

Secrétariat

N. DUFOUR

Président Fondateur

Dr S.D. KIPMAN

Anciens Présidents

Pr J.F. ALLILAIRE

Pr Ch. AUSSILLOUX

Dr H. BOKOBZA

Pr G. DARCOURT

Dr J. FORTINEAU

Dr J. GARRABE

Dr N. GARRET-GLOANEC

Dr M. HORASSIUS

Dr N. HORASSIUS

Dr J-J. LABOUTIERE

Dr O. LEHEMBRE

Pr H. LOO

Pr Ph. MAZET

Dr B. ODIER

Dr J-Ch. PASCAL

Pr G. SCHMIT

Dr J.M. THURIN

PRÉSIDENTS DES COLLÈGES

DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Recherche

Dr J-M. THURIN

Psychiatrie de l'enfant

et de l'adolescent

Dr J. CHAMBRY

Psychopathologie

Dr I. SECRET-BOBOLAKIS

L'A.P.I., Association des psychiatres de secteur infanto-juvenile a été créé en 1984 d'une volonté de regrouper des praticiens partageant les mêmes pratiques et désirant mettre en commun leurs expériences.

La pertinence de « l'outil secteur » est aujourd'hui interrogée.

Si l'outil secteur est critiqué pour le caractère trop généraliste de l'accueil qui lui est supposé, on oublie que le socle qu'il constitue est une base tout à fait pertinente au déploiement de soins gradués et pluridisciplinaires, plus ou moins spécialisés en fonction des pathologies.

Le plus fâcheux serait de penser et de diffuser que l'organisation de la psychiatrie, aboutissement de la sectorisation, est un échec sur le simple constat qu'elle ne remplit pas actuellement ses missions. Proposer de changer radicalement d'organisation alors même que les manques de moyens ont été clairement identifiés serait aussi une erreur. Que les contours géographiques des secteurs puissent varier, s'adapter à l'évolution et aux besoins de la population, sans effet de déstructuration massive du maillage existant, est le propre d'une organisation vivante. La remise à plat du mode de financement de la pédopsychiatrie doit pouvoir être envisagée à une double condition : que celle-ci s'accompagne d'un effort budgétaire significatif et que la prise en compte de la complexité clinique soit au cœur des réflexions. Un système de « guichets » par filière, niant cette complexité et la nécessité d'un accueil généraliste, est à proscrire totalement.

Le « secteur » est avant tout une façon de penser le soin psychiatrique en termes d'accessibilité, de proximité et de continuité au service des enfants, de leurs parents et des lieux où ils sont accueillis, sur un territoire donné et en fonction des caractéristiques sociales de ce territoire. Il s'inscrit dans un maillage et une coordination avec des partenaires (PMI, éducation nationale, ASE...), les autres structures de soins du territoire (CMPP, CAMPS, SESSAD, IME...) et les associations de parents.

Le développement des neurosciences participe indéniablement au progrès médical, mais doit pouvoir être intégré à la complexité de l'être humain, comme le démontrent les recherches en épigénétique confirmant l'importance de l'environnement. L'hyperspécialisation actuelle de notre discipline et l'organisation en filières de soin nous semblent difficilement conciliables avec la prise en compte de l'enfant dans sa globalité, les aléas de son développement et les particularités de son histoire familiale.

L'histoire du secteur doit être rappelée (circulaires de 1960, 1972 et 1974). Elle a permis la mise en place d'équipements institutionnels matériels et humains, une dynamique de réseau, un savoir-faire et une

culture qui se sont progressivement enrichis d'apports théoriques différents. La créativité à l'œuvre dans les secteurs et tout le champ de la pédopsychiatrie doit continuer à tempérer la tendance à l'uniformisation, sous-tendue davantage par des questions comptables que par le progrès médical.

À l'image de la médecine générale préservant l'unité somatique des patients qui bénéficient de soins de plus en plus spécialisés, le secteur psychiatrique est le garant d'un accueil généraliste des patients et de l'orientation, si nécessaire, vers des soins coordonnés de plus en plus spécialisés.

Christophe LIBERT, Président de l'API
Claire PUYBARET-BATAILLE, Secrétaire Générale
Sylvie BARRETEAU, Chargée de communication